

ANNEXE A L'ARRETE N° 0033 /MM-MEF-SG DU 17 JAN 2025

ANNEXE A : LISTE DES MATERIELS, EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES PENDANT LA PHASE DE RECHERCHE

N° D'ORDRE	DESCRIPTION	POSITIONS NTS
I. EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE SONDAGE		
1	Sondeuse autopropulsée	8430.41.00.00
2	Sondeuses non auto propulsées	8430.49 00.00
3	Tarière	8430.49.00.00
	Inclinomètre	8430.49.00.00
II. MATERIELS ROULANTS PENDANT LA PHASE DE RECHERCHE		
4	Véhicules automobiles autres que les tombereaux pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, neufs, à benne basculante, à l'état monté.	8704.21.11.90
	Véhicules automobiles autres que les tombereaux pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, neufs, à benne non basculante, à l'état monté.	8704.21.19.90
	Véhicules automobiles autres que les tombereaux pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par étincelles (essence) (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, neufs, à benne basculante, à l'état monté.	8704.31.11.90
	Véhicules automobiles autres que les tombereaux pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par étincelles (essence), d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, neufs, à benne non basculante, à l'état monté.	8704.31.1990
	Véhicules automobiles autres que les tombereaux pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, usagés.	8704.31.20.00
	Autres véhicules équipés à la fois pour la propulsion d'un moteur à diesel ou semi-diesel et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, neufs, à benne basculante et à l'état monté.	8704.41.11.90

Autres véhicules équipés à la fois pour la propulsion d'un moteur à diesel ou semi-diesel et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, neufs, à benne non basculante et à l'état monté.	8704.41.19.90	
Autres véhicules équipés à la fois pour la propulsion d'un moteur à diesel ou semi-diesel et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, usagés.	8704.41.20.00	
Autres véhicules équipés à la fois pour la propulsion d'un moteur à allumage par étincelles (essence) et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, neufs, à benne basculante et à l'état monté.	8704.51.11.90	
Autres véhicules équipés à la fois pour la propulsion d'un moteur à allumage par étincelles (essence) et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, neufs, à benne non basculante et à l'état monté.	8704.51.19.90	
Autres véhicules équipés à la fois pour la propulsion d'un moteur à allumage par étincelles (essence) et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, usagés.	8704.51.20.00	
Véhicules automobiles autres que les tombereaux uniquement, équipé d'un moteur électrique pour la propulsion, neufs, à l'état monté.	8704.60.19.00	
Véhicules automobiles autres que les tombereaux uniquement, équipé d'un moteur électrique pour la propulsion, usagés.	8704.60.20.00	
III. EQUIPEMENTS ET MATÉRIELS		
5	Téléphone satellitaire	8517.14.00.00
6	Diviseur	8474100000
7	Four de séchage	8417100000
8	Tronçonneuse de carottes géologiques	8461500000
9	Balance électronique	9016000000
IV. PRODUITS ET RÉACTIFS CHIMIQUES		8423810000
10	Réactifs pour analyse géochimique	3822.90.00.00
11	Solution standard	3824.90.00.00
V. CARBURANTS ET LUBRIFIANTS		
12	Gasoil	2710.19.21.00
13	Fuel oïl lourd 180 ou fuel oïl lourd I	2710.19.24.00
14	Graisse	2710.19.33.00
VI. PIÈCES DE RECHANGES		2710.19.39.90

15	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8425 à 8430, Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces.	8431.41.00.00
	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8425 à 8430, Lames de boteurs (buldozers) ou de boteurs biaux (angledozers).	8431.42.00.00
	Parties des machines de sondage ou de forage des n° 8431 41 ou 8430 49	8431.43.00.00
	Parties des machines de tarière de n°8430490000	8431.43.00.00
	Parties des inclinomètres	9031. 90. 90.00